

CMQ-63937

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 17 mai 2011.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut administrer ses affaires faute de quorum, et ce, suite à la démission de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Paroisse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec nomme monsieur Robert Pagé, vice-président de la Commission municipale, et en son absence monsieur Jean Rioux, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens et soumettre à la Commission, pour approbation, toute décision s'y rapportant;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE pour les fins de l'administration de la Paroisse, tous les effets bancaires soient signés par monsieur Robert Pagé et, en son absence, par monsieur Jean Rioux, et ce, en plus des personnes déjà autorisées par cette Paroisse conformément à la loi.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire